



Jugement exécutoire datant de 2008

Par **zefirella**, le **21/02/2013 à 10:13**

Bonjour, Suite à un accident de voiture entrainant une infirmité à vie, l'expert en assurance de Paris a travaillé en collaboration avec un Avocat, cet Expert en février 2008 (avant le Jugement rendu en JUIN 2008) a demandé le paiement de ses frais et honoraires notamment d'Avocat de plusieurs dizaines de milliers d'euros. Le versement d'un tiers de la somme mentionnée dans le jugement rendu exécutoire a été débloquée et versée... En Juin 2011 relançant l'Expert demandant quand seraient versées les 2 autres tiers celui ci a indiqué penser... que c'était fait et qu'il contactait immédiatement l'Avocat pour que ce dernier s'en charge ACTIVEMENT.... A ce jour, toujours rien perçu ni les 2 rentes qui doivent être versées mensuellement en plus de celle de la CPAM... Suite à un courrier au Bâtonnier, l'Avocat indique n'avoir jamais rien perçu concernant cette affaire (fait pourtant indiqué par l'Expert justifiant 50 pour cent des honoraires pour l'Avocat). Comment faire exécuter les règlements, les pensions, y a-t-il des pénalités de retards à réclamer ? A savoir il y a eu également injonction de nommer un expert pour aménagement de l'habitation dont le paiement a été pris d'office par l'expert pour ce dernier... la visite de ce dernier n'est toujours pas exécutée... Je pense qu'il y a eu abus de faiblesse et peut être détournement de fonds ? Ce sujet concerne le fils de ma meilleure amie qui se débat seule dans ce dossier, je pense qu'elle a affaire à des requins et je désire l'aider à monter son dossier pour le rendez vous auprès du bâtonnier en Mars.. Merci

Par **citoyenalpha**, le **03/03/2013 à 07:03**

Bonjour... au vu du cas il appartient à la personne de nous contacter afin d'obtenir les détails les plus précis de l'affaire. Restant à votre disposition

Par **zefirella**, le **03/03/2013** à **08:41**

Merci! je lui transmets la réponse et lui demande de prendre contact avec vous. En espérant qu'elle soit bien renseignée et pas dépouillée financièrement. Elle ne fait que cela payer des Avocats sensés lui faire un courrier ou autre et après paiement plus rien. On profite de sa situation...

Par **zefirella**, le **13/03/2013** à **15:46**

mon amie concernée par le message ci dessus demande comment vous joindre suite à mon texte indiqué plus haut concernant son fils sans devoir vous re raconter tout juste préciser les détails... Merci réponse urgente...